



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E96055

VALABLE JUSQU'AU 02/03/2024

ÉDITÉ LE 30/01/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/09/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 2009 B1718

Siret : 514 822 345 00013

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 167189806 C 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 167189806 C 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/01/2023

Raison sociale : PX AMENAGEMENTS

67, RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
67118 GEISPOLSHEIM

Téléphone : 06 06 47 05 47

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : pxamenagements@orange.fr

Responsabilité légale :

DENNI XAVIER CO-GÉRANT / PECQUENARD PASCAL CO-GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 03/03/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 03/03/2022         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG  
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE  
15 RUE JACOBI-NETTER  
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.